

RELEVÉ DE DÉCISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 17 décembre 2019, à 20 heures**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur l'affaire figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 11 décembre 2019.

Membres en exercice : 51

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LECHIEN (Maire), M. DEGRENNE (Maire délégué), Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme DESPRES, M. ORHANT, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. FORGET, Mme LAISNE (présente jusqu'à l'affaire n°15), M. LEROUX, M. GOUILLAUD, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, M. CROCHETTE, Mme BRINDEJONC, Mme TRISTANT, M. BARBE, Mme MALIDOR, M. BRAULT

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme MEAL (pouvoir à M. DEGRENNE), Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à M. LECHIEN), M. JOUNEAU (pouvoir à M. HELLIO), M. PASINO (pouvoir à Mme LE GUIFFANT), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme MASSART (pouvoir à Mme PATRY), M. DE BELLEVUE (pouvoir à Mme LAISNE jusqu'à l'affaire n°15), Mme LAISNE (pouvoir à Mme DESPRES à partir de l'affaire n°16), Mme MISSIR (pouvoir à M. FORGET), Mme BRIEC-LAME (pouvoir à M. BRAULT), M. de POMMERAU (pouvoir à Mme PARIS), Mme COURDAVAULT (pouvoir à M. GOMBERT)

ÉTAIENT ABSENTS : Mme DAGUIER, Mme PAULANGE, Mme CARRE-FAIRIER, Mme RIO

SECRETARE : M. SACHET

*

**

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Maxime SACHET comme secrétaire de séance.

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la démission de M. Olivier SEGARD pour raisons personnelles.

Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

M. le Maire annonce que Mme Missir est excusée en raison du décès de sa mère dans la nuit. Il fait part du soutien de l'ensemble du conseil municipal à Mme Missir dans cette épreuve.

Le relevé de décisions de la séance du 12 novembre 2019 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

AFFAIRE N° 1 - FINANCES – Budget primitif 2020 principal et annexes

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 41 voix POUR et 6 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, M. BRAULT, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, M. de BELLEVUE) :

1. d'adopter le Budget Primitif principal Ville de Dinan pour l'année 2020 comme suit :

COMMUNE	Dépenses	Recettes
fonctionnement	18 769 680,00 €	18 769 680,00 €
investissement	10 405 780,00 €	10 405 780,00 €
total	29 175 460,00 €	29 175 460,00 €

2. d'adopter le Budget Primitif annexe Port de plaisance pour l'année 2020 comme suit :

PORT	Dépenses	Recettes
fonctionnement	83 650,00 €	83 650,00 €
investissement	30 950,00 €	30 950,00 €
total	114 600,00 €	114 600,00 €

3. d'adopter le Budget Primitif annexe Parkings souterrains pour l'année 2020 comme suit :

PARKINGS	Dépenses	Recettes
fonctionnement	572 600,00 €	572 600,00 €
investissement	1 372 890,00 €	1 372 890,00 €
total	1 945 490,00 €	1 945 490,00 €

4. d'adopter le Budget Primitif annexe Camping municipal pour l'année 2020 comme suit :

CAMPING	Dépenses	Recettes
fonctionnement	50 000,00 €	50 000,00 €
investissement	15 800,00 €	15 800,00 €
total	65 800,00 €	65 800,00 €

5. d'adopter le Budget Primitif annexe Revente d'énergie pour l'année 2020 comme suit :

REVENTE	Dépenses	Recettes
fonctionnement	16 110,00 €	16 110,00 €
investissement	12 300,00 €	12 300,00 €
total	28 410,00 €	28 410,00 €

6. d'attribuer les subventions aux associations conformément à la liste jointe au BP Commune.
7. d'attribuer une subvention de 512 000 € au CCAS, au titre de son fonctionnement pour l'année 2020.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, M. DERU, M. FORGET, M. BOBIGEAT et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 2 - FINANCES – Budgets Commune et annexes - Durées d'amortissement des immobilisations – Mise à jour au budget primitif 2020

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'approuver le tableau des durées d'amortissement des biens corporels et incorporels, à compter du 1er janvier 2020, tel que joint aux budgets primitifs 2020 principal et annexes de la Ville de Dinan en annexe A3.

AFFAIRE N° 3 - FINANCES – Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Création et mise à jour

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. de modifier les AP/CP 2019 suivantes :

- mettre à jour l'AP/CP 201953 relative au projet château comme suit :
 - Autorisation de programme : 960 000 €
 - crédits de paiement 2019 : 960 000 €
- mettre à jour l'AP/CP 201971 relative au projet gare comme suit :
 - crédits de paiement 2019 : 1 950 000 €
 - crédits de paiement 2020 : 1 865 700 €

2. de créer les AP/CP suivantes :

- une opération en AP/CP n° 201924 pour l'aménagement de la Plaine des Cordiers, pour un montant d'autorisation de programme de 935 000 € à compter de l'exercice 2019 pour une durée de 3 ans.
- une opération en AP/CP n° 201986 pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle, pour un montant d'autorisation de programme de 800 000 € à compter de l'exercice 2019 pour une durée de 4 ans.

AFFAIRE N° 4 - FINANCES – Budget général et budgets annexes 2019 – Décisions modificatives

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 43 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, M. BRAULT, Mme BRIEC-LAME) :

1. d'adopter la décision modificative n° 4 du budget Commune 2019 telle que figurant dans le tableau ci-après :

En section d'Investissement :

Fonction	Nature	Opération	Montant
020	2313	85	- 10 000,00 €
324	2313	201953	30 000,00 €
024	21578	105	9 370,00 €
814	2315	83	600,00 €
813	21571	103	- 182 470,00 €
324	2313	56	- 30 000,00 €
412	2315	109	- 35 000,00 €
822	2315	201971	150 000,00 €
324	2313	50	22 500,00 €
412	2315	201924	30 000,00 €
412	2033	201924	500,00 €
412	2031	201924	4 500,00 €
511	2031	201986	10 000,00 €

2. D'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe Port de Plaisance 2019 telle que figurant dans le tableau ci-après :

En section de fonctionnement :

Nature	Chapitre	Montant
6215	012	14 300,00 €
706	70	14 300,00 €

3. D'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe Parkings souterrains 2019 telle que figurant dans le tableau ci-après :

En section de fonctionnement :

Nature	Chapitre	Montant
6215	012	1 500,00 €
6541	65	300,00 €
022	022	- 1 800,00 €

En section d'investissement :

Nature	Chapitre	Montant
020	020	- 33 848,00 €
2313	23	21 327,00 €
2315	23	42 521,00 €
2031	20	- 25 000,00 €
2031	20	- 5 000,00 €

4. D'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe Camping 2018 telle que figurant dans le tableau ci-après :

En section d'investissement :

Nature	Chapitre	Montant
2051	20	2 600,00 €
2188	21	- 2 600,00 €

La discussion à laquelle prirent part M. DERU, M. BOBIGEAT et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 5 - FINANCES – Budgets annexes – Subventions d'équilibre au titre de l'exercice 2019

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** que le montant de subvention d'équilibre suffisant sera versé du Budget principal vers chacun des budgets annexes le nécessitant, pour l'exercice 2019, sur présentation d'un certificat administratif, au vu des réalisations comptables arrêtées au 31/12/2019.

AFFAIRE N° 6 - FINANCES – Qualité comptable - Rattachement des produits et charges – Fixation d'un seuil

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De fixer à 1 500 € le seuil de rattachement des charges et produits, pour la section de Fonctionnement.
2. Ce seuil s'appliquera dès les rattachements des charges et produits de l'exercice 2019, sur les budgets principal et annexes.

AFFAIRE N° 7- FINANCES – Convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économiques

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver le projet de convention devant intervenir avec Dinan Agglomération, dont l'objet est de prévoir et d'autoriser le reversement, au profit de l'E.P.C.I., du produit de la taxe foncière, perçu par la Commune de Dinan en provenance des entreprises localisées sur les zones d'activités économiques.
2. D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention
3. La dépense en résultant est inscrite au budget principal – chapitre 014 – nature 739113.

AFFAIRE N° 8 - FINANCES – Systèmes d'informations fournis par la société CIRIL – Adhésion à l'A.C.P.U.S.I.

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'autoriser l'adhésion de la Ville de Dinan à L'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (A.C.P.U.S.I.).
2. La dépense en résultant est inscrite au budget principal – chapitre 011 – nature 6281. .

AFFAIRE N° 9 - FINANCES – Budget 2019 – Subvention exceptionnelle au 11^{ème} RAMA

Rapporteur : M BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'attribuer une subvention de 1 200 € au 11^{ème} RAMA pour le financement de l'édition d'un ouvrage de prestige sur le régiment.
2. La dépense en résultant est inscrite au budget principal 2019.

La discussion entre M. FORGET et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 10 - MUSEES – Marchés publics – Projet *Êtes-vous plutôt crêpe ou galette ?* – Constitution d'un groupement de commandes

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'engager une procédure de publicité et de mise en concurrence conformément aux dispositions du code de la commande publique pour les prestations de communication autour du projet « *Et vous, êtes-vous plutôt crêpe ou galette ?* » (marché évalué à 85 000 €) ;
2. De prendre part au groupement de commandes avec le Groupement d'intérêt public (GIP) « Musées de Territoires Finistériens » pour les deux antennes de l'Écomusée des Monts d'Arrée et l'ancienne abbaye de Landévennec, le Musée bigouden de Pont-L'abbé et le Musée départemental breton de Quimper ; et dont le Groupement d'intérêt public (GIP) « Musées de Territoires Finistériens » (l'Écomusée des Monts d'Arrée) est désigné comme coordonnateur ;
3. D'approuver la convention de groupement de commandes relative pour les prestations de communication du projet *Et vous, êtes-vous plutôt crêpe ou galette ?*
4. D'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

La discussion entre M. DERU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 11 - AFFAIRES GENERALES – Rétrocession d'immeubles et de parcelles appartenant à la SEM Dinan Expansion au bénéfice de la commune nouvelle de Dinan

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter l'acquisition à l'euro symbolique :
 - du parking Jean Monnet (AM 460),
 - de la salle de réception (AM 338) contiguë à la salle R. Schuman
 - ainsi que de l'ensemble des parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessous.
2. D'autoriser M. le Maire à conclure les actes et documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la ville.

Références cadastrales	Superficie	Observations
AM 305	87 m ²	
AM 457	4 m ²	
AM 425	1 m ²	
AM 417	5 054 m ²	parking (hôtel des ventes, Ecodia)
AM 391	38 m ²	
AB 171	694 m ²	le long de la voie de chemin de fer

AB 168	353 m2	
AB 179	14 m2	
AB 174	216 m2	
AM 437	123 m2	
AM 387	250 m2	
AM 434	264m2	
AB 178	2 631 m ²	Le long de la voie de chemin de fer

Les membres du conseil d'administration de la SEM Dinan Expansion ne prennent pas part au vote (M. LECHIEN, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. BOBIGEAT, M. DERU, M. FORGET).

AFFAIRE N° 12- ATTRACTIVITE – Création d'un poste d'animateur de la politique commerciale de la Ville

Rapporteur : M. SACHET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 43 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, M. BRAULT, Mme BRIEC-LAME) :

1. D'approuver la création du poste d'animateur de la politique commerciale à compter du 1^{er} janvier 2020,
2. De modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel par l'inscription de ce poste.

La discussion à laquelle prirent part M. BRAULT, M. DERU, M. SACHET, M. ORHANT, M. FORGET et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 13 - ATTRACTIVITE– Droit de préemption des baux commerciaux

Rapporteur : M. SACHET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par :**

- **18 voix POUR** (M. LECHIEN, M. BOBIGEAT, M. HELLIO, Mme MERDRIGNAC, Mme CASSANY, Mme DESPRES, Mme MASSART, Mme de MILLEVILLE, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme LAISNE, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BADOUAL, M. BRAULT)
- **7 voix CONTRE** (M. BONENFANT, M. ORHANT, M. DERU, M. GOMBERT, Mme SOQUET, M. DEGRENNE, Mme COURDAVAULT)
- **et 18 ABSTENTIONS** (Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, M. TOUMINET, Mme DESRAME, M. BRUNET, M. LEROUX, M. GOULLAUD, M. BIGOT, Mme BEDEL, M. CROCHETTE, Mme BRINDEJONC, Mme TRISTANT, M. BARBE, Mme MALIDOR, M. de POMMEREAU)

Les pouvoirs de Mme MEAL, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, M. JOUNEAU, M. PASINO n'ont pas été exprimés.

1. D'approuver le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur les secteurs du centre-ville, du bourg de Léhon et du port tels qu'ils figurent au plan annexé à la délibération,
2. De donner délégation à M. le Maire pour exercer, au nom de la commune, ce droit de préemption et à signer tous les documents se rapportant à l'exercice de ce droit de préemption.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU, M. ORHANT, M. SACHET, M. BOBIGEAT, M. FORGET, Mme DESRAME et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 14 - ATTRACTIVITE – Approbation de convention - Appel à Candidatures « Dynamisme des centres villes et bourgs ruraux #2» – Cycle Travaux

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. D'approuver ledit protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires et la Dinan Agglomération et d'autoriser M. le Maire à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
2. D'autoriser M. le Maire à solliciter auprès des partenaires et en lien avec les maîtrises d'ouvrage, les subventions fléchées dans le protocole en déposant les dossiers de demande de subvention, au plus tard le 1^{er} octobre 2020 ;
3. D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La discussion à laquelle prirent part M. BRAULT, M. ORHANT, Mme LAISNE, M. FORGET et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 15 - FINANCEMENTS EXTERNES – Demande de subvention pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle, place Sainte Catherine

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE :**

1. D'approuver le projet de maison de santé pluriprofessionnelle ;
2. De valider le plan de financement prévisionnel et le calendrier de l'opération;
3. De demander à bénéficier de l'aide d'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2020 ;

4. De demander à bénéficier de l'aide régional du contrat de partenariat ;
5. D'autoriser M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la Ville de Dinan s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, M. FORGET, M. DERU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 16 - BIBLIOTHEQUE – Proposition d'adhésion au réseau de bibliothèques de Dinan agglomération

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De valider l'adhésion de la commune de Dinan au réseau des bibliothèques-médiathèques de Dinan Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les options 1 et 2 ;
2. D'autoriser M. le Maire à désigner les représentants de la commune qui participeront aux groupes de travail animés par Dinan Agglomération afin de mettre en place ce réseau intercommunal.

La discussion à laquelle prirent part Mme DESPRES, M. DERU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 17 - BIBLIOTHEQUE – Proposition d'adhésion à l'Association Images en bibliothèque

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de valider l'adhésion de la Ville à « Images En Bibliothèques ».

La somme correspondant à la cotisation annuelle a été inscrite au budget primitif.

AFFAIRE N° 18 - URBANISME – Restauration d'un immeuble sis 6 rue de la Mitrie – Demande de subvention de l'agence AIS Dinan

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 45 voix POUR et 1 voix CONTRE** (Mme MISSIR) d'accorder à la Sarl AIS Dinan, pour le compte de la copropriété, une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros).

Cette somme est inscrite au budget principal 2020 Commune de Dinan – section investissement-opération 32.

AFFAIRE N° 19 - URBANISME – Réfection de toiture et d’une souche de cheminée Sud d’un immeuble sis 17 place des Cordeliers - Demande de subvention de M. BOUEXIERE

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 43 voix POUR, 1 voix CONTRE** (Mme MISSIR) **et 2 ABSTENTIONS** (M. FORGET, M. BRAULT) d'accorder à M. BOUEXIERE une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros).

Cette somme est inscrite au budget principal 2020 Commune de Dinan – section investissement-opération 32.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU, M. FORGET et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 20 - URBANISME – Réfection d’une souche de cheminée Ouest d’un immeuble sis 17 place des Cordeliers – Demande de subvention de Mme TILLOU

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 43 voix POUR, 1 voix CONTRE** (Mme MISSIR) **et 2 ABSTENTIONS** (M. FORGET, M. BRAULT) d'accorder à Mme TILLOU une subvention s'élevant à la somme de 1 495 € (mille quatre-cent quatre-vingt-quinze euros).

Cette somme est inscrite au budget principal 2020 Commune de Dinan – section investissement-opération 32.

AFFAIRE N° 21 - URBANISME – Restauration d’une grille de clôture de l’immeuble sis 18 place Duguesclin – Demande de subvention de M. et Mme PARIS

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 45 voix POUR et 1 voix CONTRE** (Mme MISSIR) d'accorder à M. et Mme PARIS une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros).

Cette somme sera inscrite au budget principal 2020 Commune de Dinan – section investissement-opération 32.

Mme PARIS ne participe pas au vote.

AFFAIRE N° 22 - DINAN AGGLOMERATION – Convention de gestion de services pour l’exercice de la compétence « Eaux pluviales urbaines »

Rapporteur : M. HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l’UNANIMITE :**

1. D’approuver le principe d’une convention de gestion de service par laquelle Dinan Agglomération et la commune nouvelle de Dinan conviennent de l’organisation du service public de gestion des eaux pluviales urbaines ;

2. D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

AFFAIRE N° 23 - ASSOCIATIONS – Mise en place d'un emploi tripartite pour DINAN BASKET SAMSONNAIS

Rapporteur : M. BONENFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la création d'un emploi tripartite pour le club Dinan Basket Samsonnais entre Dinan Agglomération, la ville de Dinan et la commune de St-Samson sur Rance
2. D'approuver le versement d'une subvention de 2 000 € pour l'année 2020 selon la répartition prévue entre les collectivités
3. D'autoriser M. le Maire à signer la convention qui reprendra l'ensemble de ces engagements.

La discussion entre M. DERU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

AFFAIRE N° 24 - RESSOURCES HUMAINES – Prestations d'action sociale du personnel

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De fixer les prestations d'actions sociales au personnel communal définies comme ci-dessous ;
2. De décider des conditions d'emploi sur la ville ouvrant droits aux prestations d'actions sociales, des conditions d'attribution et des modalités de mise en œuvre telles que précisées ci-dessus ;
3. D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Annexe

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL

TYPE DE PRESTATIONS OFFERTES AUX AGENTS DE LA COMMUNE		Montants en vigueur en 2019	Nombre maximum de jours
SUBVENTIONS POUR SEJOURS D'ENFANTS*	Colonie de vacances - enfants de moins de 13 ans - enfants de 13 à 18 ans	- 7.50 euros/jour - 11.35 euros/jour	45 jours
	Accueil de loisirs sans hébergement	5.41 euros/jour 2.73 euros/demi-journée	/
	Maisons familiales de vacances, gîtes et VVF	7.89 euros/jour	45 jours
	Séjours dans le cadre éducatif	77.72 euros 3.70 euros/jour	. Forfait de 21 jours ou plus . compris entre 5 et 20 jours
	Séjours linguistiques : - enfants de moins de 13 ans - enfants de 13 à 18 ans	- 7.50 euros/jour - 11.36 euros/jour	21 jours
ENFANTS HANDICAPES	Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans	163.42 € par mois	/
	Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans	Versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales	/

	Séjours en centres de vacances spécialisés (sans limite d'âge) *	21.40 euros/jour	45 jours
REMISE DE MEDAILLES D'HONNEUR REGIONALE, DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE		22.87 euros	/
ADHESION CNAS**		Voir catalogue prestations CNAS	
AMICALE DES EMPLOYES		Adhésion individuelle des agents <i>(pour information 24€ en 2020)</i>	

AFFAIRE N° 25 - RESSOURCES HUMAINES – Contrat d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : M. Le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver les taux et les prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;
2. D'adhérer, à compter du 1^{er} Janvier 2020 au contrat d'assurances groupe (2020-2023) et jusqu'au 31 décembre 2023 en optant pour les garanties suivantes :

	<u>GARANTIE</u>	<u>FRANCHISE</u>	<u>TAUX</u>	<u>REGIME</u>
Agents CNRACL	Décès	Néant	0.15 %	CAPITALISATION
	Accidents du Travail/Maladie Professionnelle	30 jours fermes	1.60 %	
	TOTAL		1.75%	

Et Formule tous risques avec une franchise uniquement sur le risque maladie ordinaire :

	<u>GARANTIE</u>	<u>FRANCHISE</u>	<u>TAUX</u>	<u>REGIME</u>
Agents non affiliés à la CNRACL	Accidents du Travail	Néant	0.95 %	CAPITALISATION
	Maladies graves	Néant		
	Maladie ordinaire	10 jours fermes / arrêt en Maladie Ordinaire		
	Maternité / paternité / adoption	Néant		

3. De prendre acte que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'Administration du CDG 22 en sa séance du 30 novembre 2015 à 0.30 % de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL et à 0,07 % pour le contrat IRCANTEC,
4. De prendre acte que les frais du CDG 22 viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,
5. D'autoriser le Maire à signer le bulletin d'adhésion dans le cadre du contrat groupe.
6. De prendre acte que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de deux mois, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

AFFAIRE N°26 - RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents à compter du 1^{er} janvier 2020 ainsi :

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DE DINAN au 01/01/2020

Emplois permanents

		Effectif budgétaire	Effectivement pourvu titulaire Temps complet (en ETP)	Effectivement pourvu titulaire Temps Non Complet (en ETP)	TOTAL TIT	Effectivement pourvu contract. temps complet (en ETP)	Effectivement pourvu contract. temps non complet (en ETP)	TOTAL CONT	TOTAL TIT + NT sur emplois permanents
Filière Administrative									
Emplois de direction	Directeur général des services (10 000 à 20 000 habitants)	1	1		1			0	1,00
	Directeur général adjoint des services (10 000 à 20 000 habitants)	1	1		1			0	1,00
Catégorie A	Attaché Principal	5	4		4			0	4,00
	Attaché	5	3		3			0	3,00
Catégorie B	Rédacteur Principal 1ère classe	2	2		2			0	2,00

	Rédacteur Principal 2ème classe	2	1		1			0	1,00
	Rédacteur	5	5		5			0	5,00
Catégorie C	Adjoint administratif Principal de 1ère classe	12	10,8		10,8			0	10,80
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe	6	4,6		4,6			0	4,60
	Adjoint administratif	16	12		12			0	12,00
	Sous-total Filière administrative	55	44,4	0	44,4	0	0	0	44,40
Filière Technique									
Catégorie A	Ingénieur Hors classe	1	1		1				
	Ingénieur Principal	3	3		3			0	3,00
Catégorie B	Technicien Principal 1ère classe	4	4		4			0	4,00
	Technicien	1	1		1			0	1,00
Catégorie C	Agent de Maitrise Principal	7	7		7			0	7,00
	Agent de Maitrise	6	5		5			0	5,00
	Adjoint technique Principal de 1ère classe	22	17,8		17,8			0	17,80
	Adjoint technique Principal de 2ème classe	32	24,5	0,7286	25,23			0	25,23
	Adjoint technique	42	32	1,28	33,28	6	0	6	39,28

	Sous-total filière technique	118	95,3	2,01	97,31	6	0	6	103,31
Filière Médico-sociale									0,00
Catégorie C	ATSEM principal 1ère classe	4	3,6		3,6			0	3,60
	ATSEM principal 2ème classe	0	0		0			0	0,00
	Sous-total filière médico-sociale	4	3,6	0	3,6	0	0	0	3,60
Filière Culturelle									0,00
Catégorie A	Conservateur des bibliothèques	1	1		1			0	1,00
Catégorie B	Assitant de conservation principal de 1ère classe	2	2		2			0	2,00
	Assistant de conservation	2	1		1			0	1,00
Catégorie C	Adjoint du patrimoine Principal de 1ère classe	4	3		3			0	3,00
	Adjoint du patrimoine Principal de 2ème classe	6	5		5			0	5,00
	Adjoint du patrimoine	6	5		5			0	5,00
	Sous-total filière culturelle	21	17	0	17	0	0	0	17,00
Filière Animation									
Catégorie B	Animateur principal de 1ère classe	1			0			0	0,00
	Animateur principal de 2ème classe	1	1		1			0	1,00

	Animateur	1	1		1			0	1,00
Catégorie C	Adjoint d'animation Principal de 1ère classe	3	2,9		2,9			0	2,90
	Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	2	2		2			0	2,00
	Adjoint d'animation	10	8,6		8,6		0,2	0,2	8,80
	Sous-total filière animation	18	15,5	0	15,5	0	0,2	0,2	15,70
Filière Police municipale									
Catégorie B	Chef de service PM principal de 1ère classe	1			0			0	0,00
	Chef de service PM principal de 2ème classe	1	1		1			0	1,00
Catégorie C	Brigadier Chef Principal	3	3		3			0	3,00
	Gardien-Brigadier/Brigadier	5	5		5				5,00
	Sous-total filière police municipale	10	9	0	9	0	0	0	9,00
Autres emplois permanents	Directeur SI	1			0	1		1	1,00
	Chargé de mission Inventaire et récolement musée	1			0	1		1	1,00
	Chargé de communication	1			0	1		1	1,00
TOTAL		229	184,8	2,01	186,81	9	0,2	9,2	196,01

Dans certains grades, le nombre total de titulaires et non-titulaires sur emplois permanents est supérieur à l'effectif budgétaire recensé car un même emploi peut être pourvu en surnombre par un titulaire et un contractuel, c'est le cas lorsqu'un agent contractuel est recruté sur un contrat de remplacement pour faire face à l'absence du fonctionnaire occupant l'emploi (cas des absences pour congé maternité, longue maladie, longue, durée, accident de travail...)

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS AUTORISES

cadre d'emplois de recrutement	fontions exercées	Effectif budgétaire maximum	Services concernés	Rémunération
adjoints administratifs, rédacteurs	agents d'accueils, assistants de gestion administrative, ASVP	11	Tous services (Hôtel de Ville, CTM, Atelier du 5 Bis...)	Rémunération déterminée en fonction du niveau de recrutement du poste, de la nature des fonctions, de l'expérience et du profil du candidat dans la limite de la grille indiciaire des adjoints administratifs ou des rédacteurs territoriaux
techniciens	agents en soutien aux services pour la mise en place de projets et programmes techniques	2	Tous services (Hôtel de Ville, CTM, Atelier du 5 Bis...)	Rémunération déterminée en fonction du niveau de recrutement du poste, de la nature des fonctions, de l'expérience et du profil du candidat dans la limite de la grille indiciaire des techniciens territoriaux
adjoints techniques	agents polyvalents	27	CTM, Espaces Verts, camping, port, atelier du 5 bis, bibliothèque	Rémunération déterminée en fonction du niveau de recrutement du poste, de la nature des fonctions, de l'expérience et du profil du candidat dans la limite de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux
animateurs	agent en renfort pour la mise en place de projets et programmes jeunesse	1	Atelier du 5 Bis	Rémunération déterminée en fonction du niveau de recrutement du poste, de la nature des fonctions, de l'expérience et du profil du candidat dans la limite de la grille indiciaire des animateurs territoriaux
adjoints d'animation	Accueil et animations périscolaires, encadrement des enfants et animations pour l'accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires	20	Atelier du 5 Bis	Rémunération définie selon le niveau de diplôme de l'animateur : Animateur non diplômé : rémunération basée sur les indices correspondants au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation Animateur avec diplômes présentant un intérêt pour le bon encadrement des enfants (Formation secouriste, brevet de surveillant de baignade...) : rémunération basée sur le 8^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation Animateur diplômé ou titulaire du BAFA : rémunération basée sur le 9^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation
adjoints du patrimoine	agent d'accueil, de missions spécifiques liées au cadre d'emplois (recensements, dépoussiérage collections, visites guidées...)	20	Bibliothèque, service Culture, service musées, service du Patrimoine	Rémunération déterminée en fonction du niveau de recrutement du poste, de la nature des fonctions, de l'expérience et du profil du candidat dans la limite de la grille indiciaire des adjoints du patrimoine territoriaux

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire précise que le prochain conseil municipal est prévu le mardi 11 février 2020.

La séance est levée à minuit.